CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E172605** **VALABLE JUSQU'AU** **09/06/2027**

ÉDITÉ LE 18/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/10/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 832930473
Siret : 832 930 473 00018
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 3061301
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K78781F8631000 / 003 203512/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K78781F8631000 / 003 203512/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : P2C PEINTURE DES 2 CAPS

HAMEAU DE LEDQUENT
62250 MARQUISE

Téléphone : 03 21 92 17 89 **Fax :** 03 21 31 02 92
Portable :
Responsabilité légale :
CRETEL JULIEN GÉRANT

Site Internet :
E-mail : p2c-marquise@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 118 119 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	10/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/06/2026 09:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.